



# Charte déontologique de l'association

## ESPACE LIBRE

**Espace Libre** est une association :

- qui relève de la loi 1901, à but non lucratif
- reconnue d'Intérêt Général
- agréée association d'Education Populaire

**Espace Libre** est profondément attachée à défendre les valeurs de :

- ✓ la déclaration universelle des droits de l'Homme et de l'Enfant
- ✓ l'Education Populaire

Nos valeurs fondamentales sont :

- la laïcité
- la solidarité
- le respect
- l'honnêteté
- le partage
- la démocratie
- la liberté
- la tolérance

**Chacun se doit de respecter l'Autre (enfant, adulte) quels que soient :**

- Le groupe social auquel il appartient,
- La couleur de sa peau,
- Son genre : féminin, masculin
- Ses croyances religieuses,
- Les biens qu'il possède,
- Son orientation sexuelle.

**Espace Libre** favorise l'implication des individus : enfants, jeunes et adultes, par la prise d'initiatives et de responsabilités afin de permettre à chacun de participer à la construction du vivre ensemble et de trouver sa place dans la société.

En référence aux statuts de l'association :

**Article 7 – Adhésion :** le refus d'admission peut être prononcé par le conseil d'administration si un demandeur est réputé ne pas respecter les valeurs de l'association.

**Article 8 – Perte de la qualité de membre de l'association.**

Tout manquement aux valeurs de l'association conduira à la radiation du membre adhérent.

*Les statuts sont affichés au Centre Social ou disponibles sur simple demande.*